

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
LA WILAYA DE JIJEL
DIRECTION DE LA CULTURE ET DES ARTS
NIF : 1801720714708

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire De l'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE MINIMAL POUR LA DEUXIEME FOIS N°06/2025
--

Conformément aux dispositions de l'article 65 , 73 et 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégation des sévices publics , la Direction de Culture et des arts de la Wilaya de Jijel informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à un avis d'appel d'offres ouvert pour la deuxième fois N° 06/2025 paru dans la presse en date du 16 /10/2025 relatif à l'opération : **Protection des sites Archéologique Choba (Ziama) et Rabta (Jijel).**

- Lot N°02: Le reste des travaux d'aménagement du site Archéologique RABTA .

Après jugement des offres les résultats sont comme suit :

LOTS	SOCIETE	NIF	Montant avant correction TTC	Montant après correction TTC	Délai de livraison	Obs.
Lot N°02 : Le reste des travaux d'aménagement du site Archéologique RABTA	ETS NIMOUR Messaoud jijel	17818240087811201800	24.723.814,37 DA	24.723.814,37 DA	06 mois	Attribué le moins disant qualifié techniquement

Les soumissionnaires intéressés, sont invités à se rapprocher de nos services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de publication de l'attribution provisoire du marché, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières et pour leur communiquer les résultats par écrit.

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la Wilaya de Jijel dans un délai de (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans la presse nationale ou dans le « BOMOP ».si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos , la date limite pour introduire un recours est prolongée au jour valable suivants.